

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU LOT AMONT le 18 décembre 2007 à La Canourgue

L'an deux mille sept, le dix huit décembre à quinze heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Lot Amont s'est réunie en Mairie de La Canourgue, sous la présidence de Madame Catherine Labussière, Secrétaire générale de la Préfecture de Lozère.

Personnes présentes ou représentées :

Collège des représentants des Collectivités territoriales et Etablissements publics locaux :

- M. Robert BATUT, *Vice-Président de la CLE du Lot Amont et Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de la haute vallée du Lot*
- M. Pierre-Marie BLANQUET, *Conseil Général de l'Aveyron, canton de Campagnac*
- M. Lucien AVIGNON, *Conseil Général de la Lozère, canton de Saint-Germain-du-Teil*
- M. Charles DENICOURT, *Entente Interdépartementale du bassin du Lot, canton de St-Chély-d'Apcher*
- M. Denis VIREBAYRE, *Délégué de Les Salèles au SIVU Lot Colagne*
- M. René MALFETTES, *Délégué de Badaroux à la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Olt*
- M. Jean CHASSANG, *Délégué de Mende à la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Olt*
- M. Gilbert FRAYSSIGNES, *Président du SIAEP des vallées Serre et Olt*
- M. Georges BRUEL, *Maire de Florentin-la-Capelle*
- M. Léon ROMIEU, *Président du SIVOM d'Estaing*
- M. Gilbert CAYRON, *Délégué d'Espalion au SIVOM d'Espalion*
- M. Gilbert CESTRIERES, *Délégué de Montpeyroux au SIVOM de Laguiole*
- M. Gérard HERMET, *Maire de Le Buisson*
- M. Louis MORVAN, *Maire de Saint-Côme-d'Olt*

Membre représenté :

- M. Claude CAUSSE
Délégué de Marvejols au Syndicat Mixte Lozérien pour l'A75
- M. Pierre BONICEL
Délégué de Chadenet à la Comm. de Communes du Goulet Mont Lozère
- M. Francis SAINT-LEGER
Président de la Communauté de Communes de la Terre de Randon
- M. Jean-Claude LUCHE
Président du SIVOM de Saint-Geniez-d'Olt
- M. Bernard CASTAN
Maire de Le Monastier-Pin-Moriès
- M. Paul LABEAUME
Maire de Barjac

Pouvoir à :

- M. Gérard HERMET
- M. Charles DENICOURT
- M. René MALFETTES
- M. Robert BATUT
- M. Lucien AVIGNON
- M. Denis VIREBAYRE

*Collège des représentants des Usagers, Propriétaires riverains,
Organisations professionnelles et Associations concernées :*

M. Michel FAU, *Administrateur de la Chambre départementale de l'Agriculture de l'Aveyron*
 Mlle Martine GUILMET, *Chargée d'études à la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de l'Aveyron*
 M. William ROQUES, *Directeur technique du Comité Départemental du Tourisme de l'Aveyron*
 M. Yves PIGEYRE, *Président du Comité Départemental de Canoë Kayak de la Lozère*
 M. René SINCHOLLE, *Président du Comité Départemental de Canoë Kayak de l'Aveyron*
 M. Stéphane CHATAIGNIER, *Groupe d'Exploitation Hydraulique Lot Truyère - Electricité De France (EDF)*
 Mme Anne REMOND, *Chargée de missions Zones humides au Conservatoire Départemental des Sites Lozériens (CDSL)*
 M. Pascal PEUCH, *Secrétaire de l'Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (ALEPE)*
 Mme Marie Elisabeth COMBES, *Présidente de l'Union départementale des associations Consommation, Logement et Cadre de Vie de la Lozère (U.C.L.C.V.)*

Membre représenté :

M. Alain BERTRAND
Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Lozère

Pouvoir à :

Mlle Martine GUILMET

Collège des représentants de l'Etat et Etablissements publics :

Mme Catherine LABUSSIÈRE, *Secrétaire Générale de la Préfecture de Lozère*
 M. Jacques DE LA ROCQUE, *Délégué régional adjoint de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à Rodez*
 Mme Muriel FILLIT, *Service Police de l'Eau à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aveyron (DDAF 12)*
 M. Michel BORREL, *Service Départemental de Lozère de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)*
 M. Michel ESPINASSE, *Service Environnement Forêt MISE à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Lozère (DDAF 48)*
 M. Philippe BUTTET, *Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aveyron (DDAF 12)*
 M. Jacky BURZALA, *Chef du Bureau de l'Environnement à la Direction Départementale de l'Equipement de l'Aveyron (DDE 12)*
 M. Christian VIEILLEDENT, *Service Santé Environnement à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Lozère (DDASS 48)*
 Mme Jacqueline ROUPIOZ, *Conseillère technique à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Lozère (DDJS 48)*
 M. Gilbert MUNIER, *Bureau de l'Environnement de la Préfecture de Lozère*
 M. Yannick MANCHE, *Chargé de Mission Eau et Milieux aquatiques au Parc National des Cévennes*

Nombre de Titulaires, ou de Suppléants remplaçant des titulaires absents, ou de Mandats	collège des Elus :	19 sur 28
	collège des Usagers :	8 sur 15
	collège de l'Etat :	11 sur 13
	Total	38 sur 56
	Quorum	38 membres

Nombre de Suppléants	collège des Elus :	1 sur 28
	collège des Usagers :	2 sur 13

Présents à titre consultatif :

M. Raymond ALDEBERT, *Premier adjoint au Maire de Banassac*

Mme Martine BECHARD, *Secrétaire du SIAH de la haute vallée du Lot*

M. Michel FLAVIER, *Electricité Autonome de France*

Mme Cécile MERLET, *Direction du Développement et de l'Animation Territoriale - Conseil Général de l'Aveyron*

M. Xavier MORTEMARD, *Technicien rivière au SIVU Lot Colagne*

Mme Christelle MOULIN, *Service Santé Environnement à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Lozère (DDASS 48)*

M. David PIGEYRE, *Comité Départemental de Canoë Kayak de la Lozère*

M. Laurent SUAOU, *Directeur de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Lozère*

Documents distribués en séance :

- Arrêté interpréfectoral n° 2007-346-013 du 12 décembre 2007 modifiant l'arrêté n° 03-0987 du 17 juillet 2003 portant composition de la CLE du Lot Amont (3 pages)
- Principales modifications relatives aux SAGE introduites par la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) et son décret d'application du 10 août 2007 (3 pages)
- Fiche synthèse sur la structuration du futur PAGD : des orientations aux actions (2 pages)
- Point sur les inscrits aux quatre Commissions Thématiques (2 pages)
- Schéma de Prévention des Inondations (SPI) du Lot Amont : conduite de projet, financements, méthodologie et éléments de conclusion (2 pages)

Ordre du jour :

1 - Renouvellement de la Présidence de la CLE (délibération),

2 - Modifications relatives aux SAGE introduites par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et son décret d'application du 10 août 2007 (information),

3 - Méthodologie et avancement du travail de rédaction du futur SAGE Lot Amont (information),

4 - Avancement du Schéma de Prévention des Inondations (SPI) du bassin du Lot Amont (information).

Mme Catherine Labussière, Secrétaire Générale de la Préfecture de Lozère, après vérification du quorum de présents, ouvre la séance à 15 heures en remerciant l'ensemble des participants d'être présents à cette réunion, et remercie également M. le Maire de La Canourgue pour son aimable accueil.

Après un hommage rendu à la mémoire de Monsieur Tauziès, notamment pour ses fonctions de Président de la CLE depuis sa constitution en 2003, et l'observation d'une minute de silence, Mme Labussière présente l'ordre du jour de la séance puis laisse *Marie Granier*, Animatrice du SAGE, présenter le contenu de l'arrêté du 12 décembre 2007.

Préambule :

Présentation de l'arrêté modificatif de CLE du Lot Amont du 12 décembre 2007

Suite aux élections du début de l'année 2007, les **Chambres d'Agriculture d'Aveyron et de Lozère** ont procédé aux désignations de leurs représentants à la Commission Locale de l'Eau : M. Michel Fau est maintenu comme représentant pour l'Aveyron et M. Thierry Palmier remplace M. André Mirman pour la Chambre d'Agriculture de Lozère.

Ces désignations rendant nécessaire la prise d'un arrêté modificatif de CLE, il a également été procédé à quelques autres modifications qui étaient en attente :

- Mme Andréa Goumont remplace M. Laybros sur le siège de suppléant du **Conseil Régional de Midi-Pyrénées** ;
- **EDF** (membre du collège de l'Etat depuis 2003) est transféré, suite à son changement de statut, dans le collège des Usagers, et représenté nominativement par M. Stéphane Chataignier ;
- la dénomination CSP (Conseil Supérieur de la Pêche - collège de l'Etat) est remplacée par celle d'**Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)**.

Une copie de l'arrêté est dans le dossier séance distribué à chacun des participants ou joint au présent compte-rendu pour les membres absents.

Comme demandé par la réglementation, l'arrêté est également mis en ligne sur le site Internet « Gest'Eau » : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>

Point 1 :

Renouvellement de la Présidence de la CLE

Mme Catherine Labussière effectue quelques rappels de procédure préalables à l'élection du Président de la CLE.

Tout d'abord, elle explique que, consécutivement aux élections municipales et cantonales partielles prévues pour **mars 2008**, le collège des Elus sera en partie renouvelé et qu'une **nouvelle élection de Président** devra être organisée.

Ensuite, elle rappelle que le Président de CLE est élu **par et parmi** les membres du **collège des Elus**, à la majorité simple.

M. Gilbert Munier effectue l'appel des votants : 13 membres du collège des Elus participeront au vote, dont 6 détiennent un mandat d'un membre absent, soit **19 votes attendus**.

Mme Labussière procède au recueil des candidatures.

M. Robert Batut, Vice Président de la CLE, après avoir exprimé son profond respect pour M. Tauziès, présente sa **candidature**. Il explique que, pour des raisons de disponibilités, il ne peut s'engager durablement à la Présidence de la Commission Locale de l'Eau. Néanmoins, il souhaite prendre, pendant les quelques mois à venir, la présidence et passer le relais aux élus désireux de s'investir pour ce SAGE, afin d'accompagner le projet et son animatrice dans cette transition.

Le collège des Elus décide de procéder à un vote à main levée en séance plénière.

La candidature de Robert Batut recueille 19 voix.

M. Robert Batut est élu Président de la CLE du Lot Amont à l'unanimité.

M. Robert Batut, Président, remercie les membres du collège des Elus de leur confiance. Il exprime sa volonté de poursuivre le travail afin de faire aboutir les projets initiés avec M. Tauziès, et rappelle à tous la nécessité d'un investissement collectif et d'un partenariat constructif pour ce SAGE.

Il passe ensuite la parole à Marie Granier pour les points d'information et d'actualités.

Point 2 :
Modifications relatives aux SAGE introduites par la
Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et son décret d'application

Voir document joint (diaporama Point 2) ainsi que le document joint à l'invitation (A3 plié) et le document du dossier séance.

Seuls les points non mentionnés dans ces documents sont repris ci-dessous :

• Composition et fonctionnement de la CLE :

Les règles de **proportions** entre les trois collèges étant **assouplies**, le **transfert d'EDF** du collège de l'Etat vers celui des Usagers a pu se réaliser **sans** entraîner de **modifications des sièges existants** dans ces deux collèges. La répartition actuelle pour le Lot Amont est donc : 28 sièges Elus, 15 sièges Usagers et 13 sièges Etat.

Comme le précisent les textes réglementaires, les membres désignés à partir du 10 août 2007 ne disposeront **plus de suppléant**. Cette règle concernera notamment les membres du collège des Elus désignés suite aux élections de mars 2008. Les autres membres conserveraient leur suppléant jusqu'au renouvellement complet de la CLE, soit juillet 2009 pour le Lot Amont (6 ans après la première composition), sous réserve des précisions qui seront apportées par une circulaire d'application à venir.

• Contenu et portée du SAGE :

Le contenu des « nouveaux SAGE », prévu par les textes, est détaillé dans les **documents séance**.

Toutefois demeure un certain nombre de questions concernant le fond et la forme des documents PAGD et Règlement. A ce titre, les animateurs de SAGE ont été conviés, les 13 et 14 décembre derniers, à un **Séminaire national** organisé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, et l'Office International de l'Eau, au cours duquel ont été exposées et débattues les diverses **interrogations relatives à l'application de la nouvelle réglementation**.

Des réponses seront apportées par la publication, au cours du premier semestre 2008, d'une **circulaire** et d'un **guide méthodologique**. Les membres de la CLE seront bien entendu informés de la parution et du contenu de ces documents.

• Approbation du SAGE :

La procédure de consultation / approbation du SAGE est détaillée dans les **documents séance**.

Il convient de noter que la nouveauté majeure est la **procédure d'enquête publique** (contrepartie de l'opposabilité aux tiers du Règlement du SAGE).

Point 3 :
Méthodologie et avancement du travail de rédaction du futur SAGE Lot Amont

Voir document joint (diaporama Point 3) ainsi que le document du dossier séance (fiche couleur beige).

Marie Granier rappelle tout d'abord aux membres de la CLE les **13 orientations** validées avec l'Etat des lieux Diagnostic du SAGE, et qui ont été organisées autour de **5 thèmes** : Gouvernance, Qualité, Milieux, Quantité - Usages et enfin Inondations.

Sur la base d'un exemple détaillé dans le document séance, elle explique ensuite comment une orientation sera déclinée en plusieurs **objectifs**, et chaque objectif traduit en plusieurs **mesures**.

L'**exemple de Fiche mesure** (verso du document) est présenté : cette fiche contiendra notamment le détail des actions nécessaires à la mise en œuvre de la mesure, les modalités d'application (localisation, calendrier, moyens nécessaires, maîtrises d'ouvrage et partenariats envisagés, ...) ainsi que les indicateurs d'évaluation.

Marie Granier explique ensuite l'organisation proposée pour la réalisation de ce travail :

Sur la base d'un premier travail de rédaction, le **Groupe technique** (Agence de l'Eau, services de l'Etat et des collectivités départementales) effectue une relecture sur la pertinence des mesures proposées et leur structuration au sein des orientations principales. Deux réunions de ce groupe ont déjà eu lieu à l'automne 2007.

Ensuite, ces projets seront précisés et affinés par les **Commissions Thématiques**, dont la constitution avait été actée par la CLE début 2006 mais qui (sauf la Commission Inondations) ne se sont pas encore réunies. Les premières sessions de Commissions porteront sur le thème Qualité, qui a d'ores et déjà été relu par le Groupe technique. A ce titre, *Marie Granier* rappelle le faible nombre d'élus inscrits dans ces groupes (voir bilan sur document séance) et invite ces derniers à participer à ces réunions.

Les documents mis au point par les Commissions seront ensuite proposés, thème par thème, à la **Commission Locale de l'Eau**.

La méthodologie proposée (forme et contenu du document, organisation du travail) pour la rédaction du SAGE Lot Amont ne suscite pas de remarques de la part des membres de la CLE.

Marie Granier présente ensuite un travail lancé en parallèle, à savoir l'**évaluation économique** du SAGE : cette évaluation des moyens nécessaires, demandée dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), est également un outil d'aide à la décision et à la programmation des actions.

Une opportunité de **partenariat avec les écoles d'ingénieurs** (Agro Paris Tech) s'étant présentée, les structures porteuses du SAGE ont validé le lancement de ce travail dès la fin 2007.

En effet, deux élèves ingénieurs travaillent d'ores et déjà, et jusqu'à fin février, sur un **diagnostic économique** du bassin (évaluation du poids économique des usages et synthèse des dépenses réalisées sur les 10-15 dernières années dans le domaine de l'eau). A ce titre, *Robert Batut* demande à tous les partenaires qui seront contactés de bien vouloir réserver le meilleur accueil à ces deux élèves, et de faciliter la transmission des informations dont elles auront besoin, afin que cette étude soit réalisée dans de bonnes conditions et que ses résultats permettent à la CLE d'avancer dans la réflexion.

Une deuxième phase d'étude portera ensuite sur l'**évaluation des mesures** du SAGE proprement dites. Sous réserve du positionnement d'un étudiant ingénieur sur ce sujet, la collaboration avec l'école Agro sera poursuivie, sous forme d'un stage long s'inscrivant dans la spécialisation Eau de dernière année des ingénieurs (2^e et 3^e trimestres 2008).

Point 4 :
Avancement du Schéma de Prévention des Inondations (SPI) du bassin du Lot Amont

Voir le document du dossier séance (fiche couleur verte).

Marie Granier reprend les éléments relatifs à la **conduite du projet** (s'appuyant sur les structures porteuses SIVU et SIAH et sur la Commission thématique Inondations) et à son **financement**. Ceux-ci sont détaillés dans le **document séance** et les compte-rendus des différentes réunions sont tenus à disposition des membres de la CLE.

Les objectifs généraux de ce schéma sont rappelés, à savoir l'élaboration d'un **projet de prévention** concerté sur l'ensemble du **bassin**, visant à alimenter le volet Inondations du SAGE.

Marie Granier détaille ensuite le **contenu des deux premières phases**, à ce jour terminées (Etat des lieux et Diagnostic), et pour lesquelles ont été produits des rapports et des planches cartographiques (plan et éléments de conclusion dans le document séance).

Elle présente ensuite le **travail à réaliser pour l'élaboration du programme d'actions** (troisième phase), et ajoute qu'une présentation de la démarche par le prestataire à la CLE est prévue en fin d'étude (mi 2008).

Enfin, il est précisé aux membres de la CLE que le **bulletin d'information** « SPI n°1 » envoyé avec l'invitation à la réunion sera suivi par deux autres numéros, dont les membres de la CLE seront destinataires.

Aucune autre question n'est soulevée.

Monsieur Batut remercie les membres de la CLE et lève la séance à 16 heures 10.

*Relecture assurée par la Préfecture de Lozère et par Monsieur Robert Batut, Président de CLE.
Mise en ligne du présent compte-rendu sur le site Internet <http://www.lot-amont.net> (prévue en février 2008).
Compte-rendu approuvé par la CLE lors de la séance du 27 février 2009.*

Nota Bene :
Pour un bon fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du Lot Amont est soumise à la règle du « **quorum des deux tiers** » lors de toute délibération relative à ses règles de fonctionnement ou à l'adoption, la modification et la révision du SAGE.

C'est pour cette raison que chacun des membres de la CLE trouve, joint à son invitation, un **bulletin de participation** que nous vous demandons de nous retourner.

Ces bulletins ont pour objectif de savoir si **suffisamment de membres** seront présents pour que la séance se tienne ou s'il convient de la reporter.

Ils nous permettent aussi de savoir à qui les membres ne pouvant pas se libérer ont la possibilité de **donner pouvoir**. En effet, un membre présent ne peut recevoir qu'un seul pouvoir, de la part d'un membre du même collège, seulement s'il est titulaire ou suppléant d'un membre absent.

Afin de ne pas pénaliser le fonctionnement de la CLE, dont les séances requièrent une organisation non négligeable pour chacun des membres et pour l'animatrice, nous remercions donc chacun de bien vouloir, comme demandé, nous informer de leur participation préalablement à la réunion.

D'autre part, en cas d'annulation de dernière minute, il vous sera demandé, dans la mesure du possible, de nous en informer également.